

Compte-rendu du Conseil Syndical du 16 Décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 36 en début de séance puis 37 en fin de séance

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 18 dont 7 excusés

Début de la séance à 17h36

M. le Président remercie les délégués de leur présence malgré l'horaire avancé afin de respecter le couvre-feu et précise qu'il y aura plusieurs délibérations à rajouter à l'ordre du jour car, vue la situation sanitaire actuelle, les conseils syndicaux seront difficiles à programmer en début d'année 2021 :

- Une délibération sur le prix de l'eau

- Une délégation de signature pour les avenants relatifs à la gestion du personnel ainsi que pour les marchés de travaux

M. le Président demande si quelqu'un s'oppose à ces rajouts. L'assemblée valide le nouvel ordre du jour.

DELIBERATIONS

1°) Mise en gestion des forêts acquises par le syndicat :

M. le Président précise à l'assemblée que le syndicat possède environ 26 hectares et qu'il est nécessaire que l'entretien soit réalisé.

45 pour - 0 contre – 0 abstention

2°) Choix du gestionnaire :

M. le Président propose ONF comme gestionnaire notamment parce c'est l'organisme le plus connu. La question est posée s'il doit y avoir mise en concurrence mais visiblement personne ne connaît d'autres organismes. M. le Président demande donc à l'assemblée si elle est d'accord pour choisir l'ONF comme gestionnaire.

45 pour - 0 contre – 0 abstention

3°) Avenant du contrat SUEZ :

M. le Président explique pourquoi cet avenant est remis à l'ordre du jour car il avait été voté par correspondance, sur les conseils de la Préfecture de la Meurthe-et-Moselle, puis lorsqu'il a été le moment de rédiger la délibération, la Préfecture est revenue sur ses dires en justifiant que le vote par correspondance supprimait la notion de débat et que la délibération ne serait donc pas valable. La Visioconférence n'étant pas possible car le comité regroupe 62 membres titulaires, il serait bien compliqué, voire impossible que l'ensemble des membres se connectent en même temps.

La signature de cet avenant permet de supprimer des tâches réalisées par SUEZ dont la qualité ne satisfait ni les abonnés, ni le syndicat. La somme de 115 250 € par an permettra au syndicat d'effectuer la relève annuelle ainsi que des changements de compteurs de plus de 15 ans. Les problèmes de fuites visibles au niveau des compteurs chez les abonnés seront mieux gérés en limitant le nombre d'intervention. Le syndicat veut améliorer la gestion et

la satisfaction de l'abonné. Deux factures réelles avec deux relèves en 2022 éviteront les avoirs et les régularisations. Plusieurs rendez-vous ont été nécessaires avec M. FICKINGER (Directeur région Est SUEZ) et Mme CHARTON (Adjointe au Directeur SUEZ) pour négocier les 115 250 €.

Reste 2021 et 2022 avec Suez. En 2020 les compteurs n'ont pas été changés. Les 230 500 € couvriront les deux relèves, les changements de compteurs et les diverses interventions. M. DONO explique l'estimatif qui a été réalisé qui permet de mieux comprendre les futures dépenses à engager.

A partir du 01/01/2021, un sous-traitant effectuera les petites interventions et les changements de compteurs. Puis en Mai 2021, il y aura recrutement d'un agent pour effectuer la relève. Idéalement, un agent qui connaît le secteur et qui serait opérationnel immédiatement. Il y aura deux relèves à effectuer à partir de 2022. L'agent qui sera embauché sera probablement à temps complet et devrait coûter à la collectivité environ 50 000 € par an.

Un délégué prend la parole et précise que la collectivité se précipite pour la signature de cet avenant. Il stipule que des pénalités pourraient être appliquées car les compteurs en 2020 n'ont pas été remplacés et que si les négociations dépassent 25% du marché alors il serait interdit au syndicat de valider cet avenant. M. le Président ajoute que M. LEVAL de la Préfecture confirme que l'avenant peut être signé, la question lui a été posée par téléphone le 15/12/2020.

La signature de cet avenant est à l'initiative du syndicat afin d'améliorer la qualité du service donné qui ne convient plus dans certains domaines. Le but est de faire un travail de meilleure qualité pour la satisfaction de l'abonné. Actuellement le syndicat fait l'intermédiaire avec l'abonné, ce fonctionnement pose problème et engendre une mauvaise gestion des interventions, des rendez-vous non réalisés, des annulations de dernière minute Il faut être plus performant.

L'assemblée demande si SUEZ est à jour dans les prestations qui sont retirées du contrat : ils sont à jour sauf pour le remplacement des compteurs.

Le syndicat est responsable du retard sur le changement des conduites plombs – il en reste environ 400 – il est prévu d'en faire environ une centaine en 2021.

Cet avenant prépare la collectivité à la fin du contrat de SUEZ prévue en 2022, il n'est pas exclu que d'autres interventions soient retirées en 2022 car SUEZ est performant sur la partie usine mais pas sur la partie intervention chez les abonnés.

45 pour - 0 contre – 0 abstention

4°) Nouvelle élection des membres à la Commission d'Appel d'Offres :

Les premières élections ont été refusées par la Préfecture car la loi qui a changé en 2020 exige 5 titulaires et 5 suppléants. Pour permettre de nouvelles élections, chaque titulaire et suppléant a démissionné de son poste avant ce conseil syndical.

Les candidats se présentant aux postes de titulaires sont :

- 1°) M. PAILLON Guy de Belleau
- 2°) M. DEFLANDRE Laurent de Port-sur-Seille
- 3°) M. BAUMGARTEN Mickaël de Phlin
- 4°) M. GRASSER Jean-Claude de Clémery
- 5°) M. FRITSCH Jacques de Sivry

Les candidats se présentant aux postes de suppléants sont :

- 1°) M. MIDON Laurent de Villers-lès-Moivrons
- 2°) M. GIGLEUX Dominique de Sainte-Geneviève
- 3°) Mme FIORETTI Sophie de Bezaumont
- 4°) M. GAY Gérard d'Eply
- 5°) M. BOULANGER Michel de Belleau

45 pour - 0 contre – 0 abstention

5°) Décision Modificative n° 1 pour l'amortissement des subventions :

Il manque 420,64 € sur les 130 000 € prévus au budget primitif 2020.

45 pour - 0 contre – 0 abstention

6°) Décision Modificative n° 2 pour les dotations aux amortissements des immobilisations :

Il manque 1 € sur les 24 458 € prévus au budget primitif 2020.

45 pour - 0 contre – 0 abstention

7°) Contrat de mission de Maître Vincent qui représente le syndicat dans le dossier FERRY Jean-Luc :

Maître Vincent représente le syndicat dans le dossier FERRY pour une fuite après compteur. Il n'y a de pas possibilité de négocier car l'affaire est au Tribunal Administratif. Une délibération est nécessaire pour régler les honoraires de l'avocat.

45 pour - 0 contre – 0 abstention

8°) Décision concernant les impacts des hydrocarbures liés à la circulation de l'A31 et à la station-service se situant proches des puits de Loisy :

M. le Président expose les récents problèmes de pollution qui se sont produits près des puits de Loisy – Il explique les problèmes d'hydrocarbures et précise qu'il est nécessaire de délibérer si un jour il devait y avoir un problème. Un extrait de la délibération qui a été rédigé pour envoi en préfecture a été lu à l'assemblée.

Il est demandé par l'assemblée si des protections sont prévues au niveau des captages. Mise à part les analyses, il n'y a pas de protection particulière. Un suivi est renforcé avec certains marqueurs et les analyses, ne présentent pas d'anomalies.

La question se pose alors de connaître le temps nécessaire aux hydrocarbures avant l'intégration en terre. Le délai entre les analyses a été calculé par l'ARS qui a probablement tenu compte de certains éléments pour ce calcul mais pour lequel nous n'avons pas de réponse à donner.

Il est précisé que l'autoroute ne réagit pas et ne donne aucune réponse aux précédentes demandes et rapports.

La délibération sera une sécurité en cas d'incident.

Un délégué demande pourquoi un système permettant de détecter les hydrocarbures n'est pas installé car il en existe et pourquoi SUEZ n'a pas prévu un tel équipement.

Il est rappelé que SUEZ exploite les installations mais ne les gère pas et n'a pas l'obligation d'investir.

Un travail et des discussions devront être engagés sur ce sujet :

- Lancer une étude pour connaître le temps d'ingestion des hydrocarbures afin d'être sûr que le délai de 15 jours entre deux analyses est correcte.
- Revoir le futur contrat avec SUEZ ou prévoir un nouvel investissement.

45 pour - 0 Contre – 0 abstention

9°) Admission en non-valeur pour l'année 2020 :

La Trésorerie demande une délibération concernant les 2 693, 74 € au titre des admissions en non-valeur. Ce chiffre est en augmentation depuis 2019 et l'inquiétude est que ce chiffre devienne croissant d'année en année, aux vues des situations économique et sanitaire.

Ce montant concerne principalement des entreprises ayant fait faillite ou des abonnés ayant fait des dossiers de surendettement. La Trésorerie à utiliser tous les moyens en sa possession pour recouvrir ces dettes, sans succès. Plus aucun recours n'est possible.

45 pour - 0 contre – 0 abstention

Une parenthèse est faite sur le montant des impayés sur 2019 et 2020. Interdiction de faire des coupures pour limiter les impayés. Seuls moyens est la saisie sur salaire, quand elle est possible.

10°) Validation du RPQS 2019 :

M. CAPS Antony rejoint l'assemblée, il y a maintenant 46 votants.

Fabrice DELILLE prend la parole pour présenter le Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable de l'année 2019.

Population desservie : 11 498 habitants au 31/12/2019 contre 11 486 au 31/12/2018

Il n'y a pas une grande évolution sur l'ensemble du territoire sur le nombre d'abonnés : 5 050 abonnés au 31/12/2019 contre 4 945 au 31/12/2018.

Le service public d'eau potable prélève 758 469 m³ pour l'exercice 2019 contre 1 094 408 m³ pour l'exercice 2018. Cette variation s'explique par le mode de calcul qui est maintenant différent car l'Agence de l'Eau nous a conseillé de procéder différemment pour être plus juste.

Les volumes importés en 2019 sont de 321 322 m³ par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, anciennement nommée SEA de Pompey contre 0 m³ importé en 2018. Cet écart est également lié au nouveau mode de calcul.

Les types de traitement utilisés sont :

- Le chlore gazeux à Loisy et Moulins
- La javel à Belleau et Morey.

M. DELILLE explique ensuite le fonctionnement de la chloration.

Volumes vendus en 2019 : 527 044 m³ contre 520 237 m³ en 2018

Total des volumes vendus à d'autres services 322 039 m³ en 2019 contre 305 372 m³ en 2018

Volume service = nettoyage réservoir et purge réseau

Les frais d'accès aux services sont stables, en légère augmentation pour la participation nouveau compteur qui est à 350 € au 01/01/2020, contre 250 € facturés au 01/01/2019.

Le prix de l'eau à très légèrement augmenté en 2020 :

- Part fixe + 1.29%
- Part proportionnelle : + 0,65%

Toutes les taxes et redevances sont reversées à l'agence de l'eau.

Les volumes facturés pour l'année 2019 sont de 527 044 m³ contre 520 267 m³ en 2018.

Recettes totales de la collectivités 1 348 637 € pour la vente d'eau aux usagers en 2019 contre 1 336 813 € en 2018.

Les interventions ouvertures et fermetures de branchements instaurées à la reprise de la facturation représentent une recette de 30 346 € en 2019 contre 8 000 € en 2018.

100% des analyses sont conformes. 52 prélèvements réalisés en Microbiologie et 56 prélèvements en Physico-chimiques.

Taux de rendement réseau : 80 % pour 2019 contre 75,7% en 2018

L'état de la dette est stable, un emprunt se termine en Mars 2022, un en 2027 et un en 2029. L'emprunt voté sur BP 2020 n'a pas été débloqué.

Il est souligné que la CC de Pompey puise trop d'eau sur les puits 1 et 2.

M. le président précise qu'une réunion a été réalisée mercredi 15/12/2020, pour faciliter l'exploitation des puits et réajuster les volumes en fonction des besoins réels. Des réflexions seront engagées pour trouver d'autres ressources en eau. Il y aura des réunions techniques.

Lors de cette réunion, il a été exposé que la CC à un taux de rendement de 40% dû à une fuite qu'elle ne répare pas malgré les volumes perdus d'environ 60 000 m³ par an. Elle aura des investissements à entreprendre.

46 pour - 0 Contre – 0 abstention

11°) Délégation de signature des conventions d'occupation pour les antennes installées à Thézey-st-Martin, Clémery et Létricourt :

La convention d'occupation a pris fin en 2017. M. VERHEE René, Vice-président, a repris le dossier afin de rédiger de nouvelles conventions permettant au syndicat la facturation des années passées non facturées.

46 pour - 0 contre – 0 abstention

12°) Délégation de signature de l'avenant n° 1 de l'entente intercommunale pour la prise en charge du service public de la production d'eau potable de Loisy :

Le SEA du Bassin de Pompey est maintenant nommé Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Une convention doit être passée pour la gestion des puits 4 et 5 qui appartiennent à la CC mais qui sont gérés par le syndicat, cet avenant nous permet de remettre le dossier à jour pour la facturation.

46 pour - 0 contre – 0 abstention

13°) Prix de l'eau pour l'année 2021 :

M. le Président propose de maintenir les tarifs de 2020 qui avaient déjà été légèrement augmentés.

Abonnement annuel du compteur : 62.00 € HT

Prix de l'eau : 2.00 € HT de 0 à 2500 m³ puis 1.87 € HT au-delà de 2500 m³

46 pour - 0 contre – 0 abstention

14°) Délégation de signature à M. le Président de tous les documents relatifs à la gestion du personnel du syndicat ainsi qu'à la signature des avenants relatifs aux marchés de travaux :

M. le Président demande l'autorisation de signer tous les documents relatifs à la bonne gestion du personnel du syndicat ainsi que des avenants aux marchés de travaux.

Les délibérations ayant été difficiles à réaliser durant la période de Covid qui risque de perdurer.

46 pour - 0 contre – 0 abstention

INFORMATIONS

YH 43 (Echange de parcelles Côte de Blanzey à Bouxières-aux-Chênes) :

Report au prochain conseil syndical car projet pas complètement abouti

Mise en place d'une expérimentation de nouvelles cultures moins consommatrices d'intrants :

Report au prochain conseil syndical car projet pas complètement abouti

DISCUSSIONS

Discussions à engager sur la fin 2022 des CMD :

Report au prochain conseil syndical car projet pas complètement abouti

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question de l'assemblée

Fin de séances à 19h13